

7 avril 2022

Objet : Mise à jour sur l'affaire Adama Traoré (France)

Le Service International pour les Droits de l'Homme (sigle anglais: ISHR) et le Comité Vérité et Justice pour Adama attirent votre attention sur les suites de l'affaire Adama Traoré, le jeune homme de 24 ans décédé aux mains de gendarmes en 2016. Le 8 décembre 2020, ISHR, le Comité Adama et l'association "A Qui Le Tour?" avaient soumis à la Haute-Commissaire un [rapport](#) faisant état des dysfonctionnements de l'enquête, et plus largement du profilage racial, de l'usage abusif de la force, du climat d'impunité et de la criminalisation des victimes et leurs familles qui caractérisent nombre d'affaires similaires. Le rapport recommandait aux autorités françaises (i) d'entreprendre une sérieuse réflexion sur les pratiques policières, notamment d'interdire les techniques d'immobilisation dangereuses; (ii) d'assurer des enquêtes réellement libres et impartiales ; (iii) de prendre des mesures pour lutter efficacement contre le harcèlement des victimes, de leurs proches et des défenseur.es; et (iv) d'accepter les demandes de visites des expert.es onusiennes.

Depuis la soumission du rapport, aucun des gendarmes concernés n'a été mis en examen. Au contraire, les parties civiles ont [appris](#) en juillet 2021 que les gendarmes avaient été récompensés en septembre 2019 pour leur participation à l'interpellation d'Adama Traoré. En effet, ceux-ci se sont vus décerner une "citation sans croix simple à l'ordre du régiment", une récompense habituellement accordée pour un acte de bravoure, élément qui n'avait pas été communiqué aux parties. Ces éléments dissimulés des parties civiles éclairent certainement la lenteur de l'instruction et la difficulté d'accéder aux dossiers administratifs des gendarmes. De plus, les juges d'instruction ont [ordonné](#) en septembre 2021 de nouvelles expertises médicales mais ont placé les documents sous scellé, et rejeté les demandes d'ouverture de scellés, empêchant ainsi les parties d'avoir accès à ces informations clés.

Assa Traoré, la sœur d'Adama Traoré, également porte-parole du Comité Adama, a continué de faire les frais d'un harcèlement judiciaire à son encontre. En plus de [deux procès civils et un procès pénal](#) auxquels elle a dû faire face, Assa est [à nouveau mise en examen](#) en 2022 pour les propos qu'elle a tenus.

Les affaires Adama et Assa ont également fait l'objet de deux communications de procédures spéciales, reprochant [d'une part](#) à la France la lenteur de l'instruction, l'absence de mise en examen, le risque de manque d'impartialité et de transparence dans la procédure ainsi que l'absence de prise en considération d'un mobile raciste dans la mort d'Adama Traoré; et [d'autre part](#) le potentiel processus de criminalisation et décredibilisation des activités militantes d'Assa Traoré, "visant à la dissuader de poursuivre de telles activités". La France [nie](#) toutefois tout acharnement judiciaire ou entrave à la liberté d'expression; ainsi que toute impartialité ou déni de justice dans ces affaires.

Néanmoins, en février 2022, la juge d'instruction Françoise Foltzer a reçu une dernière expertise concernant la mort d'Adama Traoré. Malgré les demandes des parties, la juge Foltzer [refuse](#) de communiquer le document à l'avocat des parties civiles. Au vu de l'enjeu autour des circonstances du décès d'Adama, il est pourtant essentiel pour la partie civile d'y avoir accès, compte tenu des principes d'égalité des armes et de la possibilité pour les parties de développer pleinement leur argument devant le juge.

Malgré les recommandations de nos organisations et au vu de ce qui précède, la France ne semble prendre de mesures ni pour assurer des enquêtes libres et impartiales, ni pour cesser le harcèlement judiciaire à l'encontre des défenseur.es. La France n'a [pas non plus interdit](#) les techniques d'immobilisation dangereuses, en dépit d'une [proposition](#) en ce sens de certains parlementaires. Nos organisations

continuent d'appeler la France à agir en ce sens et à accepter les visites des expert.es sus-mentionné.es.